

Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique du budget 2020

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère un budget annexe Locaux commerciaux

Le cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

En raison des élections municipales de mars 2020, le conseil municipal a pris l'option de voter le budget 2020 avant celles-ci, et il a donc été approuvé lors de la séance du 28 février 2020. Il respecte le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégageant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux publics,
- d'essayer de poursuivre des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il gère l'opération concernant les trois locaux commerciaux créés au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

I- BUDGET PRINCIPAL

A.- La section de fonctionnement

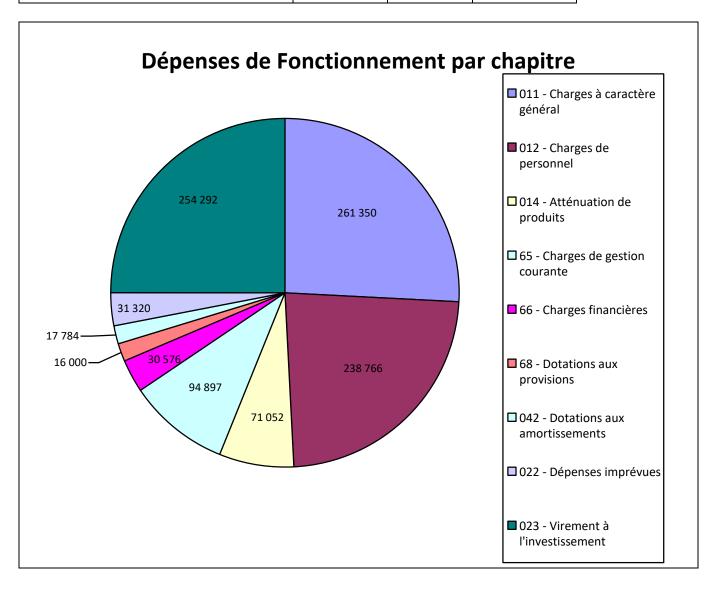
Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 016 037 €, soit une hausse de 7,351% du budget par rapport à celui de 2019 (946 463 €).

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2019	BP 2020	Variation	
011 - Charges à caractère général	278 306	261 350	-16 956	
012 - Charges de personnel	274 327	238 766	-35 561	
014 - Atténuations de produits	71 292	71 052	-240	
65 - Autres charges de gestion courante	97 259	94 897	-2 362	
66 - Charges financières	33 583	30 576	-3 007	
67 - Charges exceptionnelles	775	0	-775	
68 - Dotations aux provisions	3 000	16 000	13 000	
042 - Dotations aux amortissements	20 201	17 784	-2 417	
022 - Dépenses imprévues	15 000	31 320	16 320	
023 - Virement à l'investissement	152 720	254 292	101 572	
TOTAL	946 463	1 016 037	69 574	



<u>Chapitre 011</u> – Dépenses à caractère général : il est essayé de maintenir les crédits alloués pour les achats, fournitures, fluides, entretiens et honoraires. Le poste connaissant la plus forte hausse est les frais de nettoyage des locaux en raison du recours à une entreprise pour l'entretien de la salle polyvalente. Elle est compensée par une diminution d'autres postes (fournitures de petit équipement, fournitures administratives, matériel roulant, fêtes et cérémonies, ...).

<u>Chapitre 012</u> – Charges de personnel : il est prévu une diminution conséquente de 35 561 € liée à l'absence de prévision de remplacement nécessitant de prévoir un tuilage et la prise en compte du demi-traitement sur la totalité de l'année pour un agent en congé de longue maladie. Le personnel de la commune est composé de huit titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de sept agents de catégorie C (un temps complet et six temps non complet). Il y a également un agent non-titulaire en catégorie C pour pallier une partie de l'absence de l'agent en congé longue maladie.

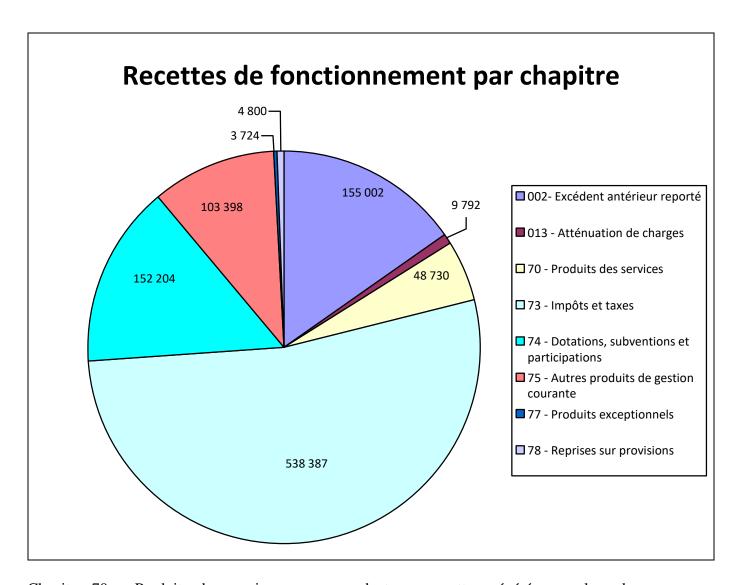
<u>Chapitre 65</u> – Autres charges de gestion courante : malgré la réduction des dépenses totales, liée à la présence en 2019 d'une somme de plus de 9 000 € pour des créances éteintes, la plupart des postes sont en augmentation : les indemnités d'élus et les comptes liés en raison des nouveaux taux d'indemnités fixés par la loi engagement et proximité de décembre 2019 et les subventions avec une participation à la classe natation des CE1 et CE2.

<u>Chapitre 66</u> – Charges financières : les intérêts suivent le rythme normal des emprunts et donc diminuent, avec la présence d'un taux variable à 0%.

<u>Le chapitre 023</u> – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 192 539 €, représentant plus du double que celui prévu en 2019 pour permettre le financement d'une partie des travaux d'investissement, tout en augmentant l'inscription au niveau des dépenses imprévues.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2019	BP 2020	Variation	
002 - Excédent antérieur reporté	62 210	155 002	92 792	
13 - Atténuation de charges	16 815	9 792	-7 023	
70 - Produits des services	46 060	48 730	2 670	
73 - Impôts et taxes	536 392	538 387	1 995	
74 - Dotations, subventions et participations	165 525	152 204	-13 321	
75 - Autres produits de gestion courante	102 518	103 398	880	
77 - Produits exceptionnels	4 443	3 724	-719	
78 - Reprises sur provisions	12 500	4 800	-7 700	
TOTAL	946 463	1 016 037	69 574	



<u>Chapitre 70</u> – Produits des services : correspondent aux recettes générées par la redevance périscolaire liée à la cantine, les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les versements de la communauté de communes (pour la zone artisanale) et les remboursements locatifs (TEOM), ...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : en l'absence de notification des bases d'imposition, une estimation a été réalisée en appliquant les revalorisations prévues par la loi de finances au niveau des bases (+0,90% pour la taxe d'habitation et +1,20% pour les taxes foncières) et en maintenant les taux des impôts locaux (13,14 % pour la taxe d'habitation ; 13,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 53,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties). L'estimation permet d'avoir un produit attendu de la fiscalité locale s'élevant à 386 714 €, soit 71,83 % des recettes de ce chapitre et 38,06 % des recettes totales de la section de fonctionnement. Il est précisé que les taux seront fixés définitivement par la nouvelle équipe municipale avant le 30 avril.

<u>Chapitre 74</u> – Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (subvention Etat) est maintenue au niveau de celle de 2019 en attendant sa notification officielle (la population augmente mais la commune devrait subir un écrêtement). La dotation nationale de péréquation perçue pour la première fois en 2019 est inscrite pour la moitié du montant (règle s'appliquant en cas de suppression). La subvention du département est reconduite dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour la phase approbation.

<u>Chapitre 75</u> – Autres produits de gestions courantes : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune.

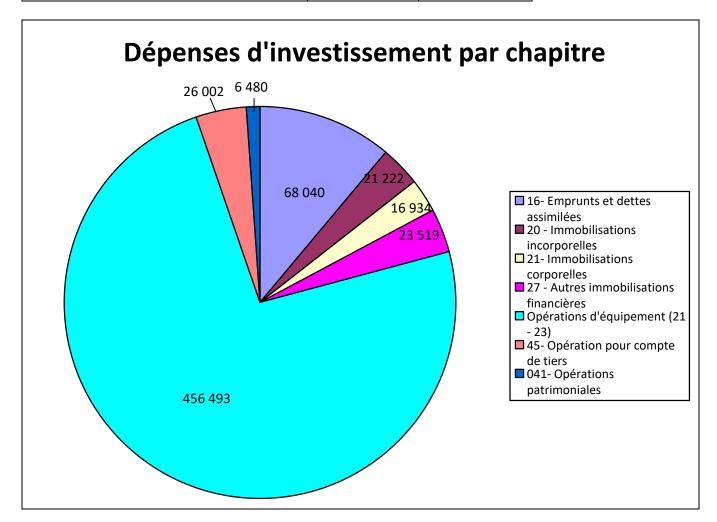
B.- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 618 690 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2019	BP 2020	
001 – Solde d'exécution reporté	38 737		
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 208	68 040	
20 - Immobilisations incorporelles	41 581	21 222	
21- Immobilisations corporelles		16 934	
27 - Autres immobilisations financières	23 520	23 519	
Opérations d'équipement (21 - 23)	244 662	456 493	
020 - Dépenses imprévues	7 577		
45- Opération pour compte de tiers		26 002	
041- Opérations patrimoniales		6 480	
TOTAL	424 285	618 690	

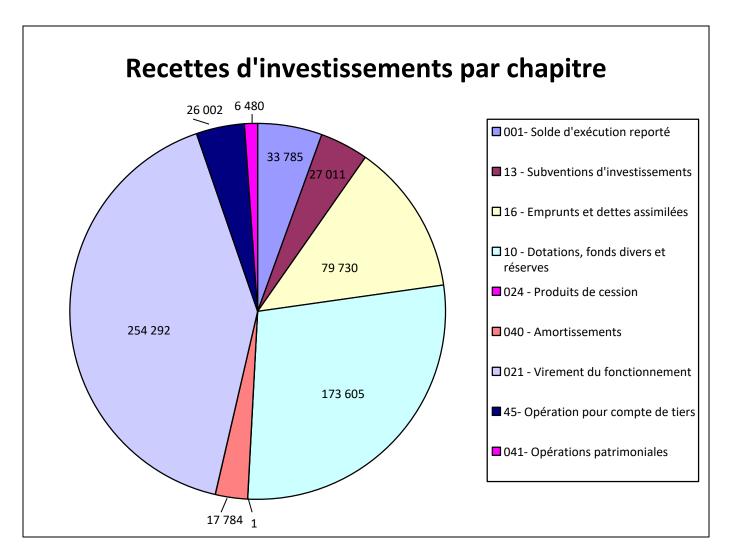


Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (7 512 €),
- le règlement de l'assistance de maîtrise d'ouvrage de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour le projet de sécurisation de l'entrée Nord (6 480 €) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de performance énergétique pour l'exploitation et la maintenance de chaudières gaz (7 230 €)
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique (ordinateur portable pour la direction de l'école et scanette pour la bibliothèque) et autres (couchettes empilables pour l'école, vestiaire mobile pour le restaurant scolaire, bac mobile pour albums enfants à la bibliothèque, deux radars pédagogiques, 1 panneau clignotant 50 et un mini-congélateur pour le restaurant scolaire) pour un montant total de 6 602 €.
- la fin des travaux commencés en 2019 et non réglés concernant le remplacement des volets de l'immeuble du Bourg, le remplacement de la porte d'accès du Presbytère et la réfection du petit toit du panneau d'affichage place de la mairie : 15 874 €,
- le remplacement de l'éclairage sous la Halle avec la mise en place de spot LED pour 1 452 €,
- la modification des sanitaires du bas à l'école pour 7 876 €,
- l'occultation des vitres sur une façade de l'école : 2 018 €,
- l'isolation des combles de la mairie, de la salle polyvalente et de la bibliothèque pour 4 360 €
- la séparation des eaux pluviales et des eaux usées dans la cour de l'immeuble du Bourg pour 7 475 €
- l'accessibilité des bâtiments communaux : solde du programme 2018 (église), du programme 2019 (salle de réunions et salle de catéchisme) et au titre du programme 2020 (les deux commerces), plus la réalisation des cinq dossiers administratifs de demande d'autorisation de travaux restant à effectuer : 30 747 €,
- l'aménagement du carrefour du Guillard et le déplacement de l'arrêt de car : 124 293 €
- la mise en place d'une glissière de sécurité mixte bois/métal, au titre des aménagements sécuritaires, au niveau du chemin de la Rivière : 4 833 €
- la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 (maîtrise d'œuvre et tranche ferme de la route de Saint-Trivier au chemin du Liamby) : 238 880 €.

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2019	BP 2019	
001- Solde d'exécution reporté		33 785	
13 - Subventions d'investissement	27 218	27 011	
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 966	79 730	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	202 518	173 605	
024 - Produits de cessions	1	1	
040 – Amortissements	20 201	17 784	
021 - Virement du fonctionnement	143 381	254 292	
45- Opération pour compte de tiers		26 002	
041- Opérations patrimoniales		6 480	
TOTAL	424 285	618 690	



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- subvention de la Région de 17 011 € et fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre de 10 000 € pour l'aménagement du carrefour du Guillard.

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2018 (18 894 \in), des taxes d'aménagement (33 350 \in), de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement résultant des restes à réaliser (121 361 \in) et d'un emprunt d'équilibre de 73 443 \in .

C.- Autres données

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2020 est de 674 076,90 €, avec une annuité pour cette année estimée à 92 225 € (présence d'un taux variable). La commune n'a plus emprunté depuis 2005 et ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2020 de 2 ans et 10 mois (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs	Moyennes de la strate (2017)		
	(2019)	Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	529,31	567	618	605
Produit des impositions directes / population	308,42	282	305	299
Recettes réelles de fonctionnement / population	718,31	757	810	782
Dépenses d'équipement brut / population	68,30	282	331	286
En cours de la dette / population	543,17	731	757	606
Dotation forfaitaire / population	78,13	100	136	146

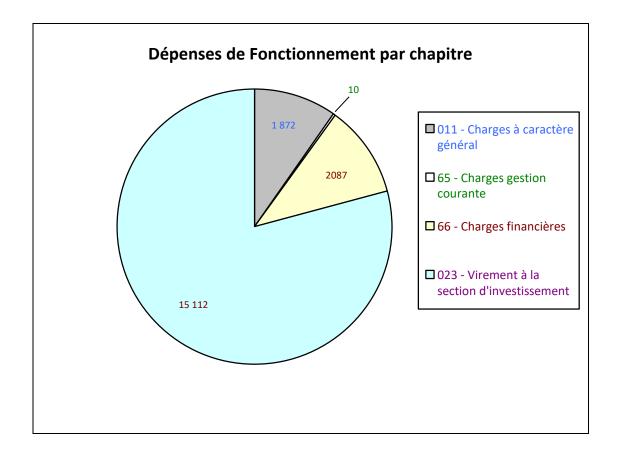
II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé en 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Le budget 2020 a été voté hors taxes le 28 février 2020.

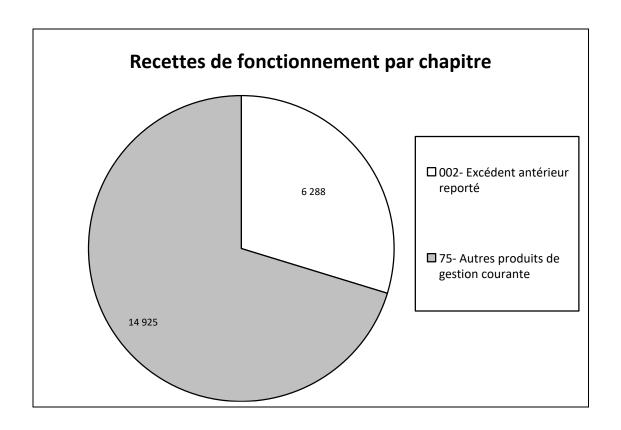
A.- La section de fonctionnement

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 21 213 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 2054 € de charges à caractère général (9,68%), 10 € de charges de gestion courante (0.05%), 2087 € de charges financières (9,84%) et le virement à la section d'investissement de 17062 € (80,43%).



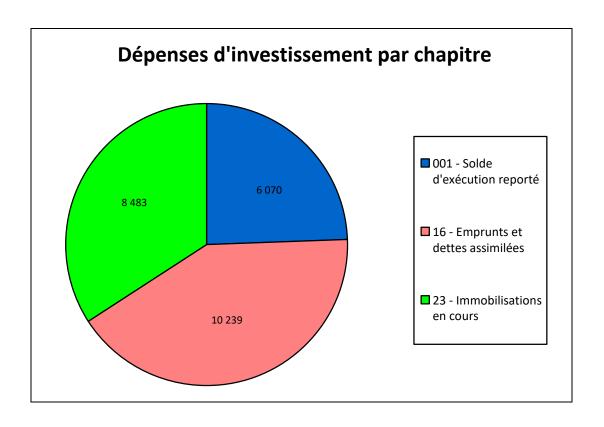
Les recettes correspondent à la location des trois locaux pendant l'année représentant la somme de 14 915 € et des autres produits de gestion courante pour 10 €.



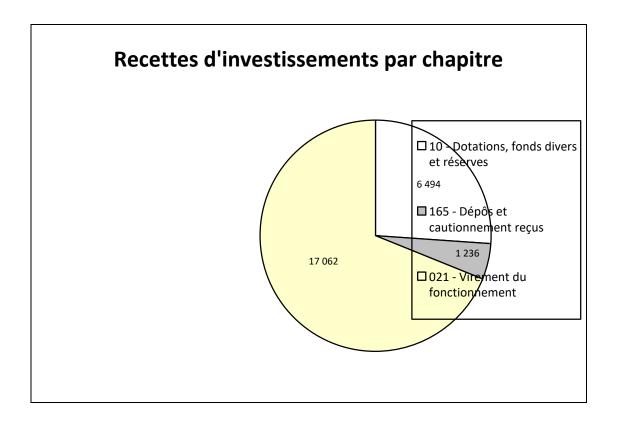
B.- La section d'investissement

Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 24 792 €

Outre le déficit reporté de l'exercice 2019 (6 070 \in) et les emprunts et dettes assimilées (10 239 \in), les dépenses de l'année 2020 portent sur une prévision pour d'éventuels travaux dans les locaux commerciaux (8 483 \in).



Les recettes se répartissent entre $6494 \in$ d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement (26,19 %), $1236 \in$ de dépôts et cautionnements reçus (4,99%), et de 17 062 \in de virement de la section de fonctionnement (68,82%).



C.- Autres données

La dette du budget annexe au 1^{er} janvier 2020 est de 139 098,14 € avec une annuité de 11 089,36 €. Celle-ci est couverte par le revenu des loyers des trois locaux commerciaux.